LIMOGES METROPOLE – BUDGET PRIMITIF 2021 PRESENTATION SYNTHETIQUE

Les objectifs du budget 2021 ont été fixés lors du débat d'orientations budgétaires. Il s'agit, dans le contexte économique difficile de la crise sanitaire, de continuer à soutenir l'activité du territoire et à lui offrir des perspectives de développement. Ce sont ainsi 97 M€ de dépenses d'investissement hors dette qui ont été inscrites dans les différents budgets.

Le budget devra prendre en compte des dépenses supplémentaires liées au contexte sanitaire, mais aussi composer avec des pertes de recettes fiscales.

Malgré cette dégradation, la stabilité des taux de fiscalité est proposée pour 2021, à l'exception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux est majoré de 0,7 point pour compenser la hausse des coûts de traitement des déchets et la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Ce choix implique inévitablement une diminution de la capacité d'autofinancement prévisionnelle. Cette dégradation est cependant contrôlée (-1,8 M€) et la dette de Limoges Métropole reste tout à fait soutenable, avec une capacité de désendettement de l'ordre de 6 années, bien en deçà du seuil d'alerte fixé par la loi à 12 ans.

1. <u>LE POIDS FINANCIER DES DIFFERENTS BUDGETS</u>

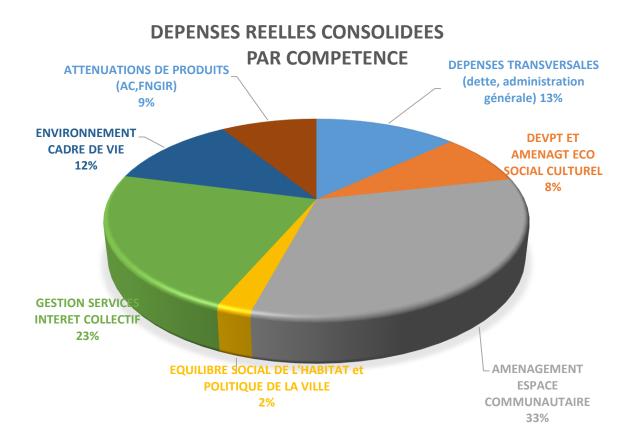
Le budget principal regroupe les deux tiers des dépenses, ainsi que les principales ressources de fiscalité et la dotation globale de fonctionnement. Les budgets annexes ont vocation à être équilibrés par des ressources spécifiquement affectées à leur activité : versement mobilité, redevances eau et assainissement, prestations de tri des déchets, vente de terrains.

BUDGET 2021: DEPENSES REELLES (hors opérations d'ordre) CONSOLIDEES

	Fonctionnement	Investissement	TO TAL
Budget Principal	117 561 912 €	74 039 916 €	191 601 828 €
Budget Annexe Transport Urbain	31 524 485 €	17 853 630 €	49 378 115 €
Budget Annexe Assainissement	12 353 305 €	17 027 900 €	29 381 205 €
Budget Annexe Eau	13 458 400 €	9 622 000 €	23 080 400 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	3 862 110 €	2 852 340 €	6 714 450 €
Budgets annexes des parcs d'activités	1 739 065 €	5 479 800 €	7 218 865 €
TO TAL BP 2021	180 499 277 €	126 875 586 €	307 374 863 €
pour mémoire TOTAL BP 2020	175 829 030 €	111 306 136 €	287 135 166 €

N.B. les dépenses réelles d'investissement comprennent le remboursement du capital de la dette

2. LE BUDGET CONSOLIDE PAR COMPETENCE



3. <u>L'EFFORT D'INVESTISSEMENT</u>

Limoges Métropole a pour vocation d'assumer les investissements structurants du territoire communautaire. Au total près de 97 M€ de dépenses seront proposées cette année et inscrits dans les différents budgets de Limoges Métropole pour les compétences :

- Aménagement de l'espace communautaire : 45,1 M€. L'enveloppe annuelle de travaux de voirie s'établit à 17,8 M€, auxquels il faut ajouter 1 M€ pour les parcs en ouvrage. Des crédits sont inscrits pour le programme de rénovation urbaine, le diagnostic des cavités et des ouvrages d'art et les parkings de voirie.
 - Les déplacements urbains pèsent pour 1,1 M€ sur le budget principal et pour 14,4 M€ sur le budget des transports sur lequel sont inscrits les crédits nécessaires à la création de la liaison La Bastide/Puy Ponchet via une passerelle sur l'A20 (8,5 M€ d'ici 2023), l'acquisition de 4 trolleybus articulés (4 M€) et les études pour le projet de bus à haut niveau de service.
- <u>Gestion des services d'intérêt collectif : 28,3 M€</u> concerne l'assainissement (16 M€), l'eau potable (8,2 M€), la transition énergétique (2,9 M€), la gestion des eaux pluviales (0,8 M€) et la création/extension des cimetières (0,4 M€).

La modernisation de la station d'épuration principale (projet de 25 M€ HT d'ici fin 2023 sur le budget annexe de l'assainissement) permettra d'améliorer les performances de l'équipement et de réduire la consommation énergétique.

- <u>Le développement économique : 12,1 M€</u> est une priorité avec la mise en œuvre du programme « Territoire d'industrie » pour lequel 2,5 M€ sont inscrits pour 2021, les zones d'activités (3,4 M€), et 1,8 M€ de participations (aides à l'immobilier ou avances remboursables) destinées aux entreprises.
- Environnement et le cadre de vie : 6 M€.
 - 2 M€ pour la collecte des déchets et 1,1 M€ pour le gros entretien de la CEDLM
 - 655 K€ pour l'aménagement des eaux et la préservation des espaces naturels
 - 2,2 M€ pour la fin des travaux de modernisation du centre de recyclage
- L'équilibre social de l'habitat : 2,4 M€ pour les aides à la production de logements sociaux, à la rénovation du bâti ancien et à l'accueil et au logement des gens du voyage.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET DOTATIONS

(compris les investissements comptabilisés en stock sur les lotissements d'activité)

Investissement par compétences	96 533 836 €
DEVELOP P EMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL	12 107 455 €
Budget Principal	10 418 455 €
Budgets Annexes des parcs d'activités économiques (y compris stock)	1 689 000 €
AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	45 083 440 €
Budget Principal	30 719 810 €
Budget Annexe Transport Urbain	14 363 630 €
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	2 355 201 €
P OLITIQUE DE LA VILLE	30 000 €
GESTION DES SERVICES D'INTERET COLLECTIF	28 254 600 €
Budget Principal	4 036 500 €
Budget Annexe Eau	8 237 000 €
Budget Annexe Assainissement	15 981 100 €
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	5 967 840 €
Budget Principal	3 752 200 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	2 215 640 €
DEP ENSES TRANS VERSALES (administration générale)	2 735 300 €

4. LA FISCALITE

Il est proposé de reconduire les taux de fiscalités de l'année précédente. Ces taux sont nettement inférieurs à ceux des collectivités de la même strate.

	Taux Limoges Métropole	Taux moyen des grandes collectivités en 2020*
Taxe d'habitation	8,84%	10,54% (2019)
CFE	26,40%	29,75%
Foncier bâti	1%	4,39%
Foncier non bâti	3,46%	6,40%

^{*} source : FSL « fiscalité 2020 des grandes collectivités » -EPCl comportant une ville de plus de 100 000 habitants

La communauté urbaine ne percevra plus la taxe d'habitation sur les habitations principales, cette dernière étant compensée dans le budget par une fraction de TVA nationale. C'est l'Etat qui percevra la taxe des 20% de contribuables encore assujettis jusqu'en 2022. Par contre, Limoges Métropole perçoit toujours la TH sur les résidences secondaires.

Le versement mobilité auquel sont assujettis les employeurs publics ou privés de 11 salariés et plus, constitue la première source de financement des transports en commun. Depuis 2016, son taux est fixé à **1,38%**, le taux moyen des autorités organisatrices de la mobilité de plus de 200 000 habitants était proche de 1,90% en 2019.

Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est fixé à **6,12%** pour la zone Limoges et **8,58%** pour la zone « autres communes », soit un taux moyen pondéré de 6,87%. La moyenne des collectivités de la strate s'élevait à 10,4% en 2020 (source : cabinet Michel Klopfer). Au regard des prévisions budgétaires pour 2021, notamment la hausse des coûts (augmentation des taux de taxe générale sur les activités polluantes, coût du recyclage) et la baisse des recettes de l'ensemble de la filière propreté, une augmentation de 0,7 point des taux de TEOM a été réalisé pour 2021 afin de conserver l'équilibre du « budget propreté ».

5. <u>L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET LA CAPACITE</u> D'AUTOFINANCEMENT

Le choix de la stabilité fiscale dans le contexte de crise sanitaire et économique contribue à dégrader la capacité d'autofinancement du budget principal, c'est-à-dire la capacité à financer les investissements par un excédent de fonctionnement.

Mouvements réels, en €	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Produits réels de fonctionnement	125 189 670	130 406 036	132 421 100	133 561 325
Charges réelles de fonctionnement	109 478 738	113 308 155	114 671 255	117 561 912
SOLDE DES OPERATIONS REELLES	15 710 932	17 097 881	17 749 845	15 999 413
Travaux en régie	1 400 000	1 800 000	1 600 000	1 600 000
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVIS.	17 110 932	18 897 881	19 349 845	17 599 413

Le niveau de la capacité d'autofinancement prévisionnelle reste cependant satisfaisant, supérieur au niveau 2018.

6. LA DETTE

L'encours de dette du budget consolidé de Limoges Métropole est resté quasiment stable sur l'exercice 2020 (+0,5M€).

	CRD au 31/12/2019 (A)	nouvelle dette (B)	amortissement 2020 (C)	Variation sur 2020 (D=B-C)	CRD au 31/12/2020 (A+D)
Budget Principal (hors CEDLM)	128 113 430,18 €	15 000 000,00 €	12 588 739,47 €	2 411 260,53 €	130 524 690,71 €
Centrale Energie Déchets	3 945 837,07 €	0,00€	917 332,96 €	-917 332,96 €	3 028 504,11 €
Dette récupérable	1 508 889,00 €	0,00€	553 181,00 €	-553 181,00 €	955 708,00 €
Total Budget Principal	133 568 156,25 €	15 000 000,00 €	14 059 253,43 €	940 746,57 €	134 508 902,82 €
Capacité de désendettement Budget Pincipal	5,8 années				6,1 années ^(*)
Transports Urbains	29 961 396,09 €	2 213 247,00 €	3 419 617,38 €	-1 206 370,38 €	28 755 025,71 €
Eau	17 361 945,37 €	219 975,00 €	1 388 664,39 €	-1 168 689,39 €	16 193 255,98 €
Assainissement	13 024 385,43 €	279 000,93 €	1 129 269,32 €	-850 268,39 €	12 174 117,04 €
Centre de Recyclage	3 458 333,18 €	3 400 000,00 €	381 666,68 €	3 018 333,32 €	6 476 666,50 €
Lotissements d'Activités Eco	703 620,78 €	0,00€	152 539,89 €	-152 539,89 €	551 080,89 €
Parc d'Activités Grande Pièce	5 000 000,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	5 000 000,00 €
OCEALIM	700 000,00 €	0,00€	112 000,00 €	-112 000,00 €	588 000,00 €
Total des Budgets Annexes	70 209 680,85 €	6 112 222,93 €	6 583 757,66 €	-471 534,73 €	69 738 146,12 €
BUDGET GLOBAL	203 777 837,10 €	21 112 222,93 €	20 643 011,09 €	469 211,84 €	204 247 048,94 €

^(*) capacité de désendettement 2020 estimée au vu du compte administratif provisoire

Le budget principal affiche une capacité de désendettement de 6 ans, il s'agit de la durée théorique qui serait nécessaire pour rembourser la dette si toute la capacité d'autofinancement y était consacrée. Cette durée est inférieure à la moitié du « plafond national de référence » fixé à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques. Elle traduit donc un niveau d'endettement parfaitement soutenable.